

**Les Cahiers  
de la Fondation  
Rurale de Wallonie**

# **N°8 Les espaces publics villageois**

*Comment bien les aménager  
dans le cadre d'une opération  
de développement rural*



# Les espaces publics : ouvrons nos perspectives !

## Les espaces publics, une définition large...

Dans un village, la place de l'église ne constitue pas le seul espace public. Une rue, une ruelle, une placette, un chemin de halage, une plaine de jeux, un parc, un jardin...pourvu qu'ils soient en plein air et ouverts au public gratuitement, rentrent aussi dans les propos de ce Cahier.

## ...et des fonctions multiples

Trop longtemps, le stationnement pour voitures a constitué la fonction principale et quasi unique des espaces publics villageois. Fort heureusement, progressivement, de nouveaux rôles, répondant à de nouvelles attentes, sont aujourd'hui pris en considération.

Ces espaces publics nouvelle génération, c'est la polyvalence et la bonne intégration dans l'ensemble du paysage villageois.

Pour simplifier, on peut ramener à trois grandes catégories les rôles attribués aujourd'hui aux espaces collectifs :

### 1. Offrir un lieu propice...

- Pour des rencontres informelles entre les habitants, les personnes de passage, les générations et les catégories de population, de manière à favoriser l'intégration et

la cohésion sociale, une préoccupation qui s'accroît dans les villages.

- Pour accueillir des services, qu'ils soient marchands (commerces, marchés, fêtes foraines...) ou non marchands (dessertes d'autobus...), afin de faciliter l'accès à ces services en les concentrant dans un périmètre rapproché.
- Pour organiser des événements festifs, sportifs ou culturels.
- Pour le jeu, des petits et des grands.

### 2. Faciliter les déplacements...

- ...motorisés ou non, en régulant le trafic, en offrant des places de stationnement et des lieux de repos pour piétons et cyclistes ; le tout, de manière aisée et sécurisée.

### 3. Renforcer l'attractivité du village

- En mettant en valeur le patrimoine bâti, riverain du site ; en jouant sur le relief, l'espace, la perspective.
- En valorisant les éléments de la mémoire collective, de l'histoire locale. En contribuant ainsi à créer ou renforcer un sentiment d'appartenance locale, facteur de solidarité et d'implication dans la vie collective.



### Un impact économique et touristique

En rendant le village plus attrayant, un espace bien aménagé entraîne des retombées qui favorisent l'économie locale et l'emploi: les touristes y séjournent plus volontiers; les commerces et entreprises améliorent leur image. En retour, le secteur privé investit, un effet d'entraînement qui bénéficie à tous. Voilà notamment pourquoi Communes et villageois s'intéressent à leurs espaces publics !

## Les qualités d'un bon aménagement

Si l'on aménage les espaces publics, c'est pour mieux rencontrer les besoins d'aujourd'hui et de demain.

Dès lors, autant bien faire les choses et appliquer à ces espaces les cinq «vertus» du bon aménagement villageois :

1. L'espace sera réfléchi et conçu en prenant de la hauteur, en adoptant un point de vue plus large, dépassant le strict périmètre de l'espace public. Il faut agrandir le cadre, se figurer les flux de circulation, les activités environnantes, et se fixer pour cette analyse une aire pertinente. Le domaine privé qui jouxte l'espace public doit être intégré dans la réflexion pour permettre ultérieurement une bonne articulation des deux. Bref, il faut que l'approche soit **globale**.
2. A la campagne, pourquoi copier ce qui se fait en ville ? La campagne, c'est la simplicité, la sobriété. C'est la rencontre du minéral et du végétal. A trop de plantations, le bon aménageur préférera une pelouse discrète et quelques arbres d'essence locale qui structureront l'ensemble. Le petit patrimoine, les éléments naturels – l'eau, la terre, le feu - prédomineront, à tout le moins, seront rappelés avec doigté, jamais occultés, et si possible, valorisés. Le relief sera respecté, mis en valeur. Les matériaux, d'origine locale, s'harmoniseront spontanément aux couleurs et aux ambiances générales : le grès en Ardenne, le calcaire en Condroz, ... Bref, dans nos villages, l'aménagement doit être **rural**.
3. Un espace public doit le rester. Il doit être ouvert, fréquenté, utilisé par tous. La coexistence « pacifique » de tous les usagers doit être assurée. L'accès des personnes à mobilité réduite doit être facilité. L'éclairage nocturne par exemple doit non seulement sécuriser, mais aussi inviter à la promenade, à la rencontre. On optera pour un dispositif qui éclaire la nuit, sans se voir le jour. Bref, un espace public de qualité est un espace **convivial**.
4. La polyvalence est une nécessité dans les villages. On ne peut pas y multiplier les infrastructures et dès lors, on doit pouvoir moduler l'espace selon les besoins du moment. Tantôt lieu de manifestation en plein air ou sous chapiteau, tantôt marché hebdomadaire, puis parking à son heure, la place du village idéale est à géométrie variable. Les obstacles fixes sont prohibés et seule la sécurité justifie une différenciation stricte des fonctions. Pour marquer les limites, il ne faut pas forcément cloisonner. Des changements de revêtements laissent plus de liberté. Le bon aménageur évitera donc les accumulations inutiles de mobiliers publics, de bacs à fleurs, d'abribus et de lampadaires. Les aires de services seront regroupées. L'idéal est de parvenir à un espace **intégré**.
5. Dans la conception de cet espace, on songera au côté pratique des aménagements qu'il faudra entretenir et maintenir en état - de longues années durant - sans devoir recourir à des prestations trop coûteuses. On pensera aussi aux conséquences des transformations, par exemple, sur le passage des chasse-neige, sur le ruissellement des eaux de pluie et l'égouttage. On évitera dès lors d'imperméabiliser à l'excès. Bref, l'aménagement d'un espace public doit être **durable**.



Dans les pages suivantes, un échantillon d'exemples...

# La place Puissant et ses abords à Poulseur (Comblain-au-Pont)

*Une opération globale de revitalisation d'un cœur de bourg.*

## La situation de départ

Début des années nonante, les griefs ne manquent pas à propos des espaces publics de Poulseur, monopolisés par le stationnement automobile au détriment d'un usage convivial par les habitants. Par ailleurs, une voirie régionale large et rectiligne traverse le village, repoussant les usagers faibles sur des trottoirs par endroits très étroits. Tout cela donne au petit bourg une image peu engageante.

Pourtant, les bâtiments riverains, d'une réelle unité architecturale, présentent un intérêt certain. Le centre du village recèle nombre d'atouts promettant un bel avenir à la localité, à condition d'être valorisés.

La concentration de plusieurs commerces et services dans un périmètre restreint, la présence d'une gare et de plusieurs lignes d'autobus, une route régionale et plusieurs cheminements piétons, font du village de Poulseur un nœud potentiel de mobilité et de services. A proximité, la rivière Ourthe ouvre de belles perspectives.

C'est donc un ensemble composé de plusieurs places, ruelles, chemins, parkings et sentiers qui doit être pris en compte dans le projet, sans oublier le réaménagement complet de la route régionale.

## Les aménagements réalisés

Dans un premier temps, on a réintégré la voirie régionale, en agglomération, sur plus d'un kilomètre (notamment par la création de places de stationnement devant les commerces situés le long de la voirie et par l'aménagement de trottoirs). On a réhabilité la place Puissant et la place Sevrin. On a créé un piétonnier entre la place et l'entrée du village.

Ensuite, on est passé à l'aménagement de la ruelle du Vieux Château reliant la rue d'Anthisnes et la place Sevrin. Une aire de parking a été aménagée à proximité de la gare, et l'ancien presbytère a été converti en maison de l'enfance avec une aire de jeux sur le devant.

Enfin, la rue d'Anthisnes - qui aboutit à la place - a fait l'objet d'importants travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'esthétique des lieux. Le sentier de la Heid reliant le hameau de Sart au centre du village a été réaménagé.

La place Puissant est aujourd'hui un large espace ouvert, bordé de bancs et agrémenté d'une fontaine, d'une sculpture et d'une verrière. Le parking, aménagé à proximité de la gare, complète les aires de stationnement qui subsistent en bordure de la place. L'accès aux commerces et services a été amélioré par la création de ces parkings et par l'élargissement des trottoirs le long de la voirie régionale, réduisant ainsi la vitesse des véhicules.

Le rétrécissement de cette voirie régionale, les chicanes aux entrées du village, et l'aménagement d'un plateau à hauteur de la place, créent un véritable effet de porte. Les revêtements, le mobilier public (bois, pierre et verre), les plantations d'espèces indigènes et l'éclairage ont amélioré considérablement l'esthétique du village.

La Commune a également acquis la Maison du Peuple, aujourd'hui restaurée, qui accueillera, outre des locaux polyvalents, un espace multiservices et un logement à loyer modéré.



Le RAVel passe à proximité, en bord de rivière. Il se branche sur le bourg, devenu un véritable pôle de services, accueillant, convivial et sécurisé. Les cafetiers ont investi dans l'embellissement de leur devanture et de leur terrasse. Une hostellerie s'est installée, offrant le gîte et le couvert, profitant en retour d'un environnement attrayant.

**Auteur de projet :** Bureau Pissart-Van der Stricht SA - Trooz

## La participation des habitants

L'aménagement du cœur de Poulseur est un des résultats de l'opération de développement rural de Comblain-au-Pont. Les habitants se sont attelés à la tâche, décidés à trouver le bon plan qui permettra à cet ensemble d'assurer diverses fonctions et de mettre en valeur le patrimoine bâti. Progressivement, les pièces du puzzle se sont assemblées.

Des groupes de travail se sont mis en place associant rapidement l'auteur de projet. Une première esquisse a permis d'enclencher une négociation avec le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) et d'aboutir à un projet commun incluant la voirie régionale. Même auteur de projet et même entrepreneur pour l'ensemble des aménagements. Les habitants ont été tenus informés régulièrement de l'avancement du projet et des travaux.

## Coûts et financement

Travaux	coûts	Subventions
Etude et phase 1 - aménagement de la place Puissant	572.322 €	Développement rural 441.039 €
Phase 2 - aménagement place Puissant et abords + acquisition de terrain SNCB	10.272 €	DR 8.218 €
Phase 3 - aménagement place Puissant et abords, et de la ruelle du Vieux Château	144.171 €	DR 51.503 € + subvention Infrasports pour la partie « aire de jeux » 28.010 €
Aménagement de la rue d'Anthises	379.573 €	Crédit d'impulsion * et Plan Mercure** : 286.866 €
Aménagement du sentier de la Heid	98.041 €	Crédit d'impulsion* 73.531 €

\* Crédit d'impulsion : Plan de la Région wallonne pour soutenir les efforts des communes en matière de mobilité douce – désormais appelé « Plan Escargot ».

\*\* Plan Mercure : lancé par la Région wallonne, il concerne des projets innovants et de qualité dont l'objectif est de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables et d'améliorer le cadre de vie de la population, de jour comme de nuit.



# La Dorfstrasse et de la Ketteniserstrasse à Walhorn (Lontzen)

*D'un espace-rue à un espace de vie*

## La situation de départ

1995 : les habitants de Walhorn s'accordent pour dire que la traversée de leur village comporte de nombreux points noirs. Non seulement le tracé rectiligne de la voirie incite les automobilistes, les camionneurs de la laiterie et des carrières proches à des vitesses excessives mais aussi, le stationnement est mal organisé, gaspillant de l'espace. Quant aux piétons, ils doivent se contenter de trottoirs étroits et traverser la rue à plusieurs reprises. La placette devant l'église ne joue pas son rôle de lieu de rencontre. Et si des éléments remarquables du patrimoine sont présents dans le périmètre – dont des monuments classés tels que l'église et le presbytère -, ceux-ci ne sont pas mis en valeur. L'éclairage public fait trop souvent défaut et les câbles aériens dénaturent le paysage villageois, affecté déjà par un mobilier (abribus, poubelles, bancs, bulles à verre...) mal approprié et un manque évident de plantations.

Pourtant, outre le patrimoine bâti, le site peut compter sur quelques autres points forts parmi lesquels des cheminements pédestres et quelques arbres remarquables.

## Les aménagements réalisés

Aujourd'hui, la voirie est redessinée, sa courbe est resserrée, une berme centrale est aménagée. Un alignement d'arbres a été créé marquant l'implantation de la place et des carrefours. Cette place, face

à l'église, a changé d'aspect s'ouvrant à présent largement sur le bâti traditionnel. Elle profite d'un passage piétonnier direct vers l'école dont les abords ont été sécurisés. Elle communique avec le trottoir et avec un autre piétonnier qui donne accès, en contrebas, à un réseau de sentiers. Les personnes handicapées n'ont pas été oubliées : elles ont à présent aisément accès à l'ensemble.

Les emplacements de stationnement ont été réorganisés, plus nombreux. Leur liaison piétonne avec le centre du village est assurée. Des arrêts d'autobus ont été aménagés.

L'éclairage des voies de circulation automobile, des zones piétonnes et des sentiers a fait l'objet d'une grande attention. Il souligne les bâtiments remarquables, les mettant en valeur dès la nuit tombée comme il met en exergue le mur de soutènement en pierre, qui clôture le cimetière

## La participation des habitants

Dans le cadre de l'opération de développement rural, les acteurs locaux – habitants, riverains, entreprises locales – se sont mis autour de la table avec l'objectif de renforcer la sécurité, créer un lieu de rencontres, améliorer le cadre de vie et mettre en valeur le bâti traditionnel.

Un groupe de travail spécifique – où l'on retrouvait en bonne place les membres de la CLDR habitant Walhorn – a été mis en place pour concevoir globalement les aménagements.

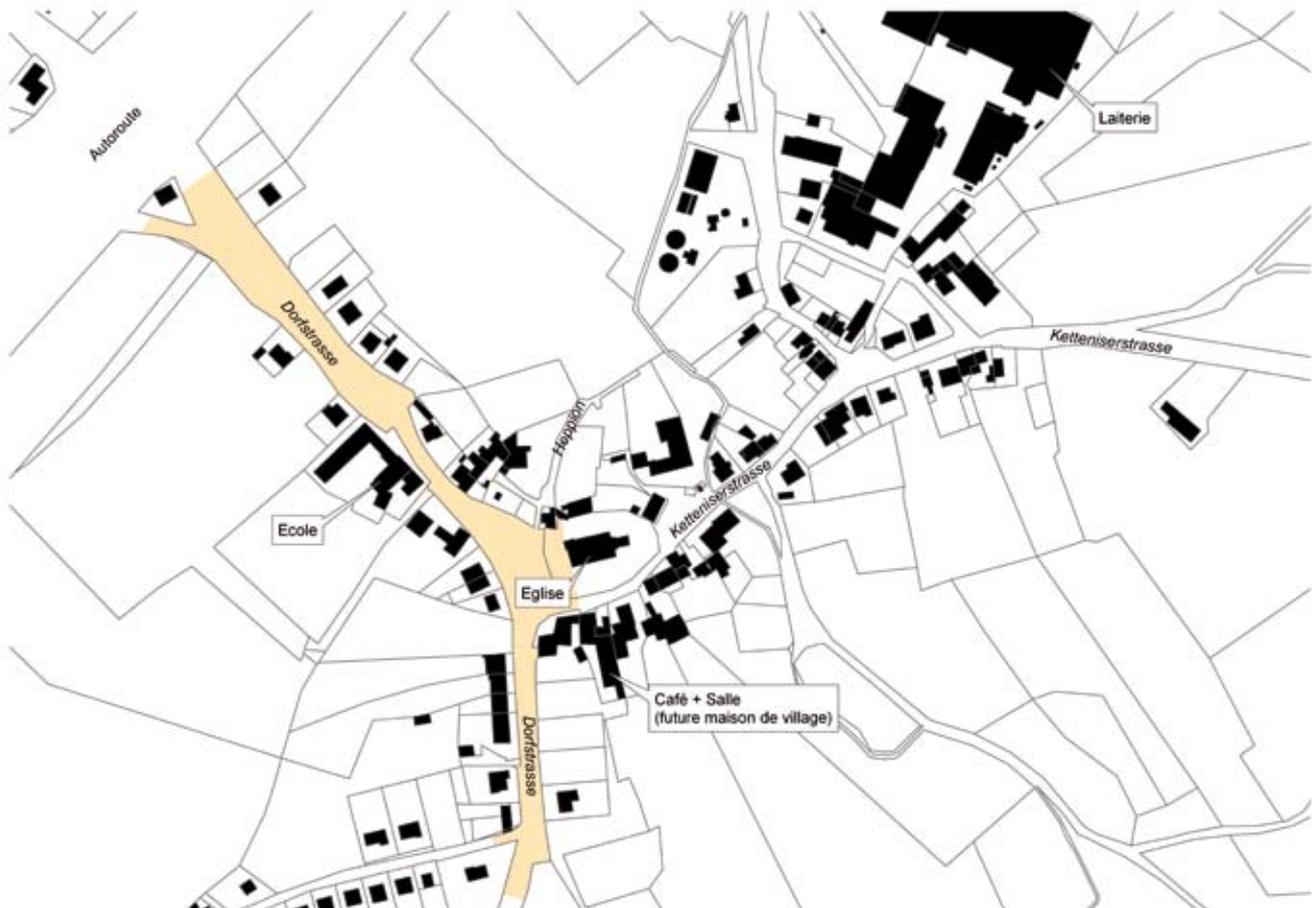
La Direction de la laiterie proche a été consultée pour cerner les problèmes et trouver des solutions adaptées. Une consultation des habitants de la localité a permis d'affiner le projet. Par exemple, à la demande des agriculteurs, la voirie a été conçue suffisamment large pour leur charroi. Le groupe de travail a été particulièrement attentif à l'agencement des éléments du site et au choix des matériaux qui s'est finalement porté sur une pierre du pays pour les murs et murets.



et encadre la place. Les câbles électriques aériens ont disparu. Un mobilier public nouveau a remplacé l'ancien. Des plantations sont apparues.

Dès lors, chacun le constate aisément : d'un espace-rue dédié à l'automobile, le site est devenu un espace de vie qui – sans interdire la circulation ni le stationnement – offre un cadre attrayant et valorise le patrimoine.

**Auteur de projet :** Marc Jortay – AUPA - Verviers



### Coûts et financement

Travaux	Coût	Subventions
Aménagements de convivialité	364.324 euros	Développement rural : 80%
Traversée et abords d'école	414.806 euros	Plan triennal - travaux subsidiés : 60%



# La place et la halte nautique de Rouillon à Annevoie (Anhée)

*Ou l'art d'intégrer un espace rural dans deux réseaux de mobilité durable*

## La situation de départ

Début des années 2000 : tels qu'ils se présentent, la place et le chemin de halage en bord de Meuse n'ont décidément pas de quoi attirer ni les touristes, ni les sportifs, ni les promeneurs à qui l'on vante pourtant tous les charmes d'Annevoie, une des vitrines de la Wallonie.

La place se résume à un long triangle vide en bordure d'une route régionale des plus banales. Pas d'éclairage, un mobilier public défraîchi, un chemin d'accès en piètre état, un parking désorganisé.

Pourtant le potentiel de cet espace est bien réel : des arbres remarquables, un fleuve navigable, un chemin de halage invitant à la promenade, inscrit dans le réseau RAVel et conduisant aux célèbres jardins d'Annevoie. Un embarcadère, une halte nautique, tous les deux à l'époque sur le point d'être rénovés, grâce aux fonds européens. Un bâtiment en passe d'être transformé en restaurant. Bref, largement de quoi attirer le chaland et lui offrir une pause, un espace de détente, pour peu qu'on consente les investissements nécessaires.

## Les aménagements réalisés

A présent, le site – complètement rénové – se compose de quatre parties :

1. Le chemin de halage, nettement amélioré.
2. Une aire enherbée, partiellement recouverte d'une estrade en bois, réservée aux piétons et cyclistes, dotée de bancs, poubelles et éclairage. Un mobilier public sobre et discret.



3. Une aire de stationnement, permettant la traversée motorisée de la place.
4. Un parvis mettant en valeur le restaurant.

L'entrée de la place est bien marquée par un rétrécissement de chaussée et un coussin berlinois. Les différentes fonctions sont suggérées par des changements de matériaux, des couleurs naturelles contrastées et des plantations d'essences locales. Des zones pavées conduisent du parking aux habitations. Entre chaque partie, l'accès est assuré pour les personnes à mobilité réduite. Les bulles à verres ont été mises à l'écart dans une zone spéciale, à l'entrée de la place.

Voilà donc un espace qui hier faisait grise mine et qui, aujourd'hui, tient son rang en bordure du réseau RAVel et du réseau des haltes nautiques wallonnes. Il a été inauguré en juillet 2008.

**Auteur de projet :** Poly'Art – Mons



## La participation des habitants

Ce projet trouve son origine dans l'opération de développement rural de la commune d'Anhée. Conscient du potentiel offert par le site, un groupe de travail a tenu deux réunions avec les riverains et les institutions concernées par les impétrants (gaz, eau, téléphone...). Ces consultations ont enrichi le projet, ajoutant par exemple une aire de jeu pour amateurs de pétanque, rappelant la nécessité de créer des différences de niveau entre le parking et les aires enherbées, évitant les plantations en bordure des habitations, ajoutant enfin un accès direct au fleuve, via le devant du restaurant. Ces personnes consultées ont aussi insisté sur les accès pour handicapés et la mise à l'écart des bulles à verres.



**Coûts et financement**

Travaux	Coût	Subventions
Ensemble des aménagements	454.664 euros	Développement rural 80%



## La Place d'Orbais (Perwez)

*Point de ralliement des anciens et nouveaux villageois*

### La situation de départ

Début des années nonante : Orbais ne dispose, en plein air, d'aucun espace public polyvalent alors que le village connaît une importante arrivée de nouveaux habitants. Par ailleurs, une terre agricole, située en zone d'habitat à caractère rural, occupe le centre du village, en bordure d'une zone d'extension d'habitat.

L'idée germe donc d'y créer un lieu convivial pour que les habitants puissent organiser des manifestations et ainsi se rencontrer et former progressivement une véritable communauté villageoise.

### Les aménagements réalisés

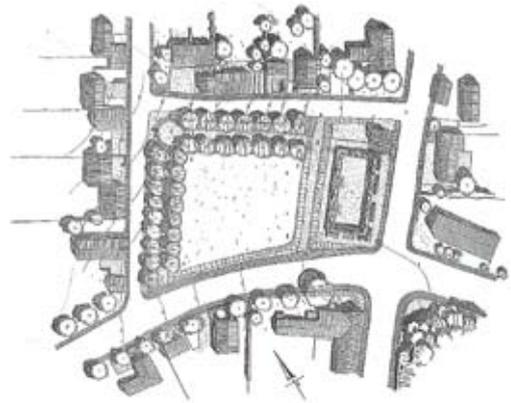
Terminée en 1997, celle que l'on appelle aujourd'hui la « Place Roi Baudouin », se divise en deux espaces distincts :

- Une aire restreinte, volontairement intimiste, entourée d'arbres palissés typiques du Brabant, dotée de bancs et d'un édicule regroupant diverses fonctions : téléphone, abribus, boîte postale. Cette aire – plus calme – est située en bord de voirie, du côté des habitations.
- Une aire plus vaste, ouverte, aérée, moins structurée, destinée à accueillir des manifestations d'envergure : jeux, sports, chapiteaux... Potentiellement plus bruyante, cette aire est éloignée du cœur du village.

Une ferme en quadrilatère, reprise à l'inventaire du patrimoine monumental, borde cet espace qui, en retour, la met en valeur.

Les matériaux choisis – dolomie pour la petite aire, pelouse pour la grande – confèrent à l'espace public une impression de calme et de douceur dans un décor peu minéralisé.

L'opération de développement rural a donc donné à Orbais un centre géographique qui structure le village, qui établit un lien entre ses deux parties, ancienne et nouvelle. Un centre géographique qui constitue aujourd'hui le point de convergence de ses habitants.



**Auteur de projet :** Bureau d'Urbanisme et d'Architecture de Malèves

### La participation des habitants

A l'époque, la consultation villageoise a permis de mettre en débat, pas à pas, les divers éléments du projet. Les habitants ont insisté tout particulièrement sur la sécurisation du carrefour proche de l'espace public.





### Coûts et financement

Travaux	Coût	Subventions
Ensemble des aménagements	203.270 euros	Développement rural 80%





## La place communale de Beauvechain

*Simplicité, sobriété*

### La situation de départ

Début des années 2000 : Beauvechain offre aux yeux des habitants et des visiteurs une place qui ne paye pas de mine : matériaux hétéroclites, aspect désordonné, désuet, revêtement raccommodé de bric et de broc, parcage confus. Au centre, un tilleul en piteuse santé. Tout cela donne une mauvaise image à un espace bordé pourtant de bâtiments de caractère : maison communale, salle de fête, église et presbytère. Et sous le revêtement, des pavés traditionnels dorment oubliés. Le centre d'une commune vaut tout de même mieux que cela !

À l'évidence, il faut procéder à trois opérations : conserver, renforcer, retracer. Il faut conserver la voirie en pavés. Il faut renforcer le caractère patrimonial du lieu. Il faut enfin retracer les structures de l'espace pour donner un centre administratif digne de ce nom à cette commune rurale en développement. Et puis, pour le chef-lieu, on veut disposer d'un espace en plein air, polyvalent, pour accueillir sous chapiteau du théâtre et des fêtes locales.

### Les aménagements réalisés

L'opération de développement rural vient à point nommé pour proposer des solutions à la fois convaincantes et sages.

Aujourd'hui, les voiries ont retrouvé leurs pavés d'antan, des luminaires ont été insérés dans le sol afin de ne pas encombrer l'espace. Des arbres palissés marquent les limites de l'espace public, une pratique typique du Brabant. Bien pensées, ces interventions ont suffi pour redorer l'image du lieu. L'espace libre s'est agrandi, ouvrant le champ à la tenue de manifestations d'envergure. Un parking en dalles-gazon, agrémenté d'un verger d'anciennes variétés fruitières menacées, a été aménagé derrière la maison de village, délestant la place de nombreux véhicules. Inauguration réalisée en septembre 2004.

**Auteur de projet :** Bureau AGUA, Louvain-la-Neuve

### La participation des habitants

La CLDR a été le lieu des débats. L'auteur de projet y a présenté différentes esquisses et les discussions ont porté sur le répertoire des fonctions que l'espace se devait de remplir et sur l'agencement des éléments. Quant au choix des matériaux, un accord unanime s'est vite dessiné pour les pavés. En revanche, la question de l'arbre central a fait débat. Les partisans d'un espace libre maximum ont eu gain de cause : le vieux tilleul a été déplacé dans le jardin de la cure voisine. En compensation, des arbres palissés ont été placés en bordure de l'espace.





### Coûts et financements

Travaux	Coût	Subventions
Ensemble des aménagements	446.311 euros	Développement rural : 80%

# La place de Liberchies (Pont-à-Celles)

*D'une voirie surdimensionnée à une place de village multifonctionnelle*

## La situation de départ

Jadis largement arborée, la place de Liberchies est devenue, au fil des ans, un espace entièrement dévolu à l'automobile, constitué presque uniquement d'une voirie bien trop large pour la circulation locale – dès lors trop rapide - et d'une aire de stationnement anarchique.

Il y a quelques années encore, dans cet espace privé de verdure, les autres fonctions étaient exclues. Par exemple, pas de lieu de rencontre pour les jeunes et pas d'espace récréatif pour les écoliers, des fonctions pourtant jadis présentes et bien nécessaires aujourd'hui...

Le «tout-à-l'auto» éclipse un bâti de qualité formant un ensemble architectural quasi symétrique, composé d'une église à l'allure élancée, d'une école et d'une maison de village.

## Les aménagements réalisés

Face à ces constats, les options d'aménagement ont été claires : agrandir la place, réduire la largeur de la voirie, redessiner les contours pour délimiter les aires dévolues à des fonctions retrouvées : espace-jeunes, cour de récréation, zone de festivités, stationnement pour les riverains, pour la clientèle des commerces et des services publics (musée et espace d'accueil du Pays de Geminiacum).

Aujourd'hui, la place de Liberchies offre un nouveau visage : voirie et espace public sont bien délimités. Le tracé de la rue



a été courbé afin de réduire la vitesse. Amputée en largeur, la rue a cédé du terrain pour un trottoir et des aires de stationnement. Au sein de la place, les fonctions sont astucieusement agencées : des barrières amovibles dessinent la journée une cour de récréation pour l'école maternelle, et le soir, un espace-détente pour les jeunes. Une allée, plantée de charmes, conduit à l'église. La signalétique touristique a été repensée. Enfin, une stèle à la mémoire de Django Reinhardt, enfant du pays, introduit un rappel identitaire dans cet espace collectif.

Partout, on a été attentif à conserver la possibilité d'accueillir des manifestations de grande envergure en adaptant le dénivelé des bordures et en choisissant des revêtements adéquats ainsi que des dispositifs mobiles.

**Auteur de projet :** Pierre Godefroid – Chapelle-lez-Herlaimont

## La participation des habitants

Autour d'une première esquisse de l'auteur de projet, différents publics ont été consultés dans le cadre de l'opération de développement rural : les enseignants et parents de l'école, des jeunes, des riverains, les comités des fêtes et associations locales. Les remarques une fois formulées, une réunion générale a suivi, sur base de l'avant-projet d'aménagement.

Dans tout ce processus, les débats ont porté essentiellement sur la question de savoir s'il fallait ou non prévoir un espace de détente pour les jeunes, s'il fallait subordonner tous les aménagements à la possibilité d'installer quelques fois par an un grand chapiteau, au détriment, notamment, des plantations. Enfin, les discussions ont tourné aussi sur la question de savoir si la cour de récréation devait ou non revenir sur la place du village...



## Coûts et financement

Travaux	Coût	Subventions
Ensemble des aménagements	306.735 euros	Développement rural 80%



# Le cœur du village de Ny (Hotton)

*Une rénovation qui mise sur chaque riverain*

## La situation de départ

Voilà un village qui a tout pour être joli : des maisons et une église en pierre étroitement reliées à l'espace public par des devant-de-porte ouverts, de dimension réduite. L'eau jaillissant en plusieurs endroits dans des fontaines et bacs-abreuvoirs. Des bâtiments remarquables, ferme-château et chapelles. L'alternance et l'équilibre entre les espaces ouverts - offrant une échappée vers les jardins, les pâtures – et les espaces fermés, délimités par des façades de style homogène. L'ambiance champêtre, apportée par les arbres, les talus, les haies, sans aménagements excessifs. Le calcaire enfin, conférant au paysage villageois ses tonalités caractéristiques.

Pourtant, au fil du temps, la modernité a marqué le village d'une empreinte souvent regrettable : pylônes électriques, câblage aérien, panneaux de signalisation en surnombre, abribus et mobilier public hétéroclites, sans compter les petits aménagements apportés par les particuliers sans trop se soucier d'harmonisation.



*Avant travaux.*

Par ailleurs, l'absence d'un espace de convivialité se fait réellement sentir. Et l'insécurité pose problème : d'une part, à cause de canalisations insuffisantes entraînant un risque d'inondation ; d'autre part, à cause du trafic automobile en transit, mal régulé.

## Les aménagements projetés

Au moment de publier ce Cahier, ils sont toujours dans les cartons. Ils ont été programmés en référence à quatre principes :

**1. Valoriser les caractéristiques du village** en marquant distinctement les lieux publics par un revêtement en pavés de pierre naturelle, en hiérarchisant les voiries avec un revêtement particulier pour chaque venelle, en éclairant les chapelles et les éléments du petit patrimoine populaire liés à l'eau.



*Les fontaines devant l'église (avant travaux)*

**2. Éviter la minéralisation excessive** des espaces en maintenant les bas-côtés en l'état, en créant de nouvelles surfaces enherbées et en sauvegardant les talus et les haies d'essences locales.

**3. Éviter d'introduire dans le village des caractéristiques urbaines**, en aménageant de manière simple et discrète, en bannissant les décorations superflues, en gardant le ruban d'asphalte sur toute la traversée du village, sauf aux abords de l'église. Enfin, en utilisant des filets d'eau en plat coulant en pierre naturelle. Les zones piétonnes seront sécurisées sans effet « trottoir » marqué, sans bordure saillante. Un mobilier public en nombre limité, avec un design sobre et discret, a été préconisé.

**4. Harmoniser les aménagements publics et privés.** Entre façade et voirie, la zone piétonne ne sera pas distincte – par ses matériaux – des bas-côtés ou devant-de-porte. Ceux-ci resteront ouverts, en pente continue, sans clôtures ni mobilier inopportun, murets ou bordures saillantes. Particuliers et Commune utiliseront un nombre limité de matériaux. Chacun veillera à assurer une alternance minéral/végétal afin de donner aux revêtements de sol un aspect simple et homogène.

Les travaux vont consister tout d'abord à enfouir les lignes électriques et donc à éliminer les pylônes.

Ensuite, de nouveaux dispositifs d'éclairage – consoles et lampadaires - seront installés, disposés en suivant l'implantation du bâti, de façon à éviter un alignement trop marqué. Enfin, ajout d'un éclairage focalisé sur le petit patrimoine et l'église.

Les parties piétonnes ne seront pas surélevées par rapport à la voirie de manière à ne pas tronçonner l'espace et à conserver l'unité originelle. Le choix de la couleur des revêtements de sol s'est porté sur des camaïeux de gris pour s'allier aux gris du calcaire et des ardoises. La végétation tempérera cet aspect minéral. Enfin, on prévoit le renouvellement des sols dans la rue principale, l'îlot et les venelles, avec une hiérarchisation entre zones pour éviter une trop grande uniformisation.

## La participation des habitants

En cette fin d'année 2008, tout est encore en l'état. Mais l'opération de développement rural a permis aux habitants de Ny d'imaginer ensemble les aménagements nécessaires. Plusieurs réunions se sont tenues avec l'auteur de projet, la Commune, les agents de développement, le Service d'Assistance architecturale et urbanistique de la FRW ainsi qu'avec l'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie ».

Il est vite apparu que pour parvenir à un résultat probant, chaque riverain des espaces à aménager devait être mis dans le coup, tant les espaces privés et publics s'imbriquent étroitement, par exemple au niveau des devant-de-porte.

Dès lors, une charte du bon aménagement des espaces privés, spécifiant les bons principes, a été rédigée par notre Service d'Assistance architecturale et urbanistique. Elle concerne les revêtements de sol, les murs et clôtures, le mobilier extérieur, les plantations. Elle a été présentée en réunion publique, suivie de deux matinées de permanence organisées par la Commune pour répondre aux questions des riverains. Ceux-ci sont venus nombreux. Ils ont eu l'occasion de soumettre leur projet d'aménagement à des architectes-conseils. Les habitants étaient alors invités à signer une convention avec la Commune les engageant à réaliser les travaux envisagés. En retour, la Commune garantissait l'utilisation des mêmes matériaux sur le tronçon public entre la voirie et le domaine privé. A présent, tout nouveau permis d'urbanisme est conditionné par le respect de la charte.



# Le cœur du village de Heure-en-Famenne (Somme-Leuze)

*Un village en bons termes avec son ruisseau*

## La situation de départ

Le village de Heure est construit de part et d'autre du ruisseau du même nom. Avant 2005, le pont et la place située à proximité constituent les seuls éléments de liaison entre les deux parties du village. En rive droite, le noyau ancien - près de l'église Notre-Dame et sa tour classée - présente un habitat dense, avec des bâtiments remarquables, typiquement famennois, essentiellement en pierre. En rive gauche, plusieurs fonctions importantes sont situées non loin de la place : l'école communale, la maison du tourisme, le syndicat d'initiatives...

Mais, avant 2005, année de clôture des travaux, les voiries et le parvis de l'église sont couverts de tarmac, sans structuration des lieux. Quelques bâtiments anciens sont en mauvais état et la placette située près de l'ancien café « Le Stipy » n'est pas aménagée. Les abords de la place et du pont ne sont en rien valorisés. En l'absence de bancs et de points de rencontre, l'ensemble manque manifestement de convivialité.

## Les aménagements réalisés

A la lecture de ce diagnostic, les objectifs à poursuivre sont relativement évidents :

- Mettre en valeur l'espace et le patrimoine bâti du noyau ancien du village.
- Renforcer la liaison entre les deux parties du village.
- Retracer les aires de circulation et structurer le parcage ; développer des cheminements lents.
- Créer une zone de détente aux abords de la place.



### La participation des habitants

Le projet a été initié lors de l'élaboration du PCDR.

Ensuite, une fois le financement obtenu et l'auteur désigné, les habitants ont été invités à deux réunions, aux stades de l'avant-projet et du projet définitif.

Les débats ont porté sur le choix des matériaux, le type de luminaires, l'organisation du nouvel espace public.



Dans le noyau ancien, les travaux vont dès lors consister à paver les voiries et le parvis de l'église, à réduire la taille du carrefour et à installer un éclairage public bien intégré. La placette près du Stipy va subir une cure de rajeunissement : structuration sur plusieurs niveaux, pavage, plantations, mobilier public et bac à eau.

Le long du ruisseau, la Commune acquiert des parcelles pour créer un espace vert et une aire de parcage. Une passerelle piétonne est installée. Elle enjambe le ruisseau pour établir une liaison nouvelle vers l'école. Aux abords, un espace vert, avec une plaine de jeu, trouve tout naturellement sa place. Un cadran solaire y incarne dorénavant le lien avec le nom du village.

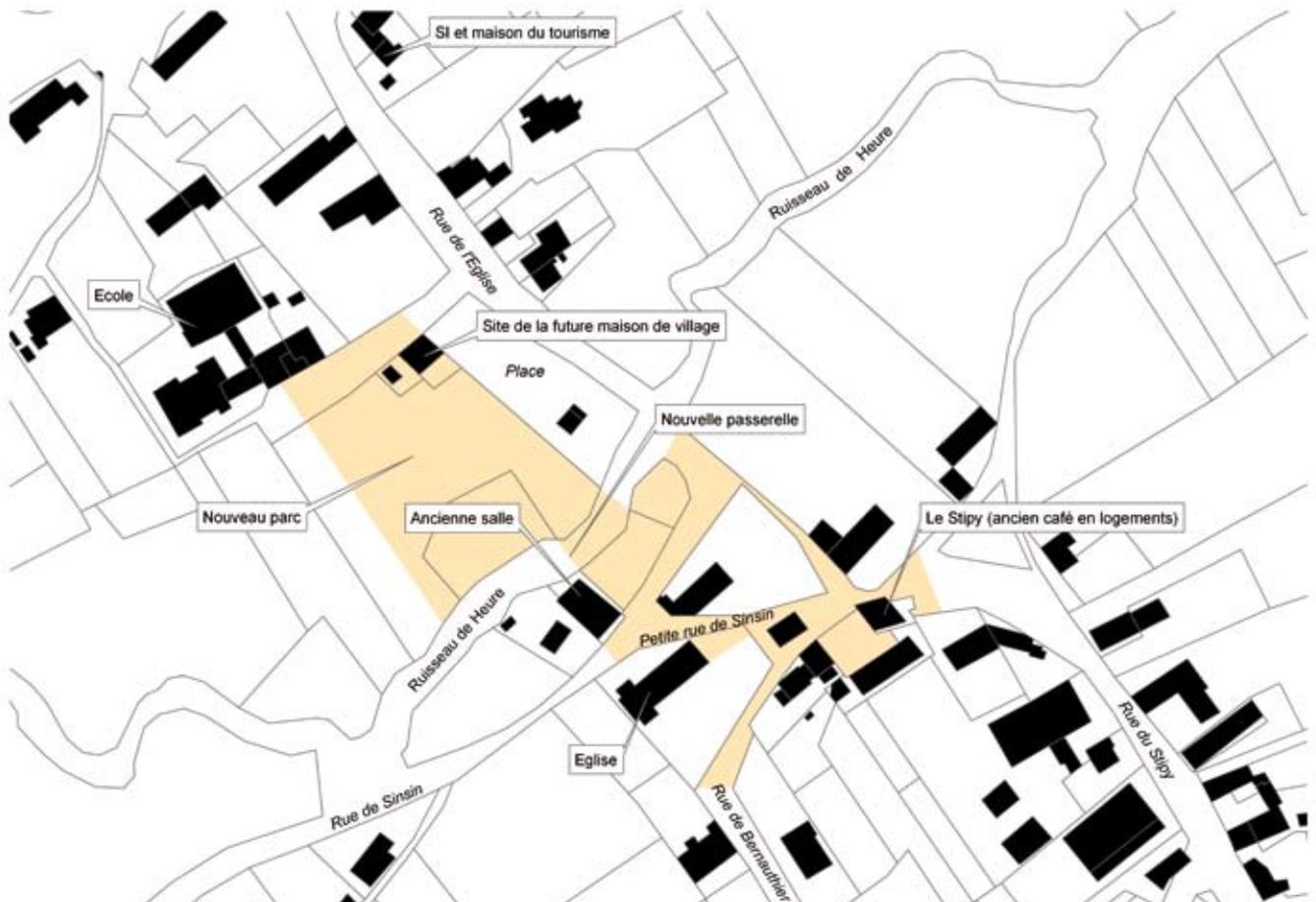
Cet aménagement de l'espace public a entraîné dans son sillage quelques rénovations qui ont apporté une contribution significative à l'ensemble :

- Un particulier a rénové un bâtiment situé aux abords de la placette du Stipy.
- La Commune a transformé cet ancien café en quatre appartements. Elle a créé une infrastructure sportive à proximité du nouvel espace vert. Elle a acquis des bâtiments délaissés pour les transformer en maison de village, procédant ensuite à la démolition de l'ancienne salle. Tout cela, dans le cadre de son opération de développement rural.

Aujourd'hui, le village de Heure a fait peau neuve et illustre bien quelques qualités d'un bon aménagement :

- Le projet intègre les différentes fonctions du périmètre : mobilité, logement, loisirs. Les interventions, réalisées de part et d'autre du ruisseau, accroissent l'unité du village. La passerelle fait le lien.
- Le projet valorise les points forts de l'espace et met en valeur le patrimoine bâti. Il conforte et souligne la présence du ruisseau. Le nouvel espace vert et sa plaine de jeux restent des lieux ouverts, vers la place d'un côté et les prairies de l'autre.
- La sécurité des usagers est assurée astucieusement. L'aménagement des voiries du noyau ancien (pavés, rétrécissements, bornes...) incite les automobilistes à réduire leur vitesse. La passerelle permet un nouveau cheminement piéton vers l'église et la place, et vers la nouvelle maison de village et l'école.

**Auteur du projet :** Robert Treselj - Tavier



### Coûts et financement

Travaux	Coût	Subventions
Coût total des aménagements des espaces publics	730.570 euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune 21%</li> <li>• Budget DR (PDR) 79%</li> </ul>





## Le site de Bon-Secours (Péruwelz)

*Un élément dans une stratégie touristique plus globale*

### La situation de départ

Le centre de Bon-Secours présente des atouts indéniables : il offre une bonne accessibilité tout en étant la porte de liaison entre les deux parcs naturels, français et wallon ; il comporte des éléments exceptionnels du patrimoine bâti (la Basilique) et naturel (la forêt domaniale). On y trouve des commerces et des associations actives.

Mais à l'époque, ce potentiel n'était pas suffisamment mis en valeur. En cause : du parking anarchique, un plan de circulation inadapté et peu d'éléments végétaux. A cela s'ajoutait un besoin criant de remise à neuf de certains espaces ainsi que la nécessité d'un traitement paysager de certains autres.

Compte tenu de l'importance des aires à aménager et de l'ampleur du défi à relever, une étude globale de la situation a été décidée avec, pour mission, de déterminer les axes d'aménagement.

Cette étude s'est inscrite dans les objectifs du Programme Communal de Développement Rural et dans une stratégie d'ensemble menée par l'Intercommunale IDETA, par ailleurs auteur du PCDR de Péruwelz.

Cette stratégie vise à développer le tourisme dans le Tournaisis en réalisant un vaste programme de renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire.

### Les aménagements réalisés

Aujourd'hui réalisé en totalité, l'aménagement du site de Bon-Secours s'est déroulé en trois phases :

1. Une première intervention a consisté à créer un trait d'union entre la Basilique et la Maison du Parc Naturel, ce qui supposait l'aménagement de la Plaine des Sapins où a été construite la Maison du Parc et qui relie les deux pôles. Les abords de la Maison ont été aménagés. Cette première phase a été complétée par la création d'une jonction entre la Plaine des Sapins et la forêt,

liaison qui s'est matérialisée dans des cheminements et des espaces de jeux pour enfants. Terminés en octobre 2001, ces travaux ont été financés par l'Objectif 1 des Fonds européens.

2. Une deuxième intervention a eu pour but de requalifier les abords de la Basilique pour renforcer son attractivité. On a effectué des aménagements paysagers tout en réorganisant le parking, la circulation et les espaces de convivialité. Les travaux, réalisés en 2004, ont été financés par le budget régional «développement rural».
3. En troisième lieu, on a adapté la circulation et le stationnement dans le but également de renforcer l'attractivité du site. Un plan de circulation a été établi et deux parkings paysagers ont été créés, un derrière la Maison du Parc – financé par l'Objectif 1 -, l'autre sur le site de l'ancien cimetière, financé par le budget régional «développement rural». Le tout a été terminé en 2006.



**Auteur de projet :** Intercommunale IDETA - Bureau d'étude Arcadus

### La participation des habitants

Dans le cadre de l'opération de développement rural, un groupe de travail spécifique a été créé pour suivre ce projet d'étude. Il se composait de représentants de la Commune et d'IDETA ainsi que des agents de développement de la FRW. Le groupe a consulté des commerçants, des associations actives autour de la Basilique, les animateurs de la Maison de la Forêt, des acteurs touristiques... L'étude a été soumise aux riverains et à la Commission Locale de Développement Rural.

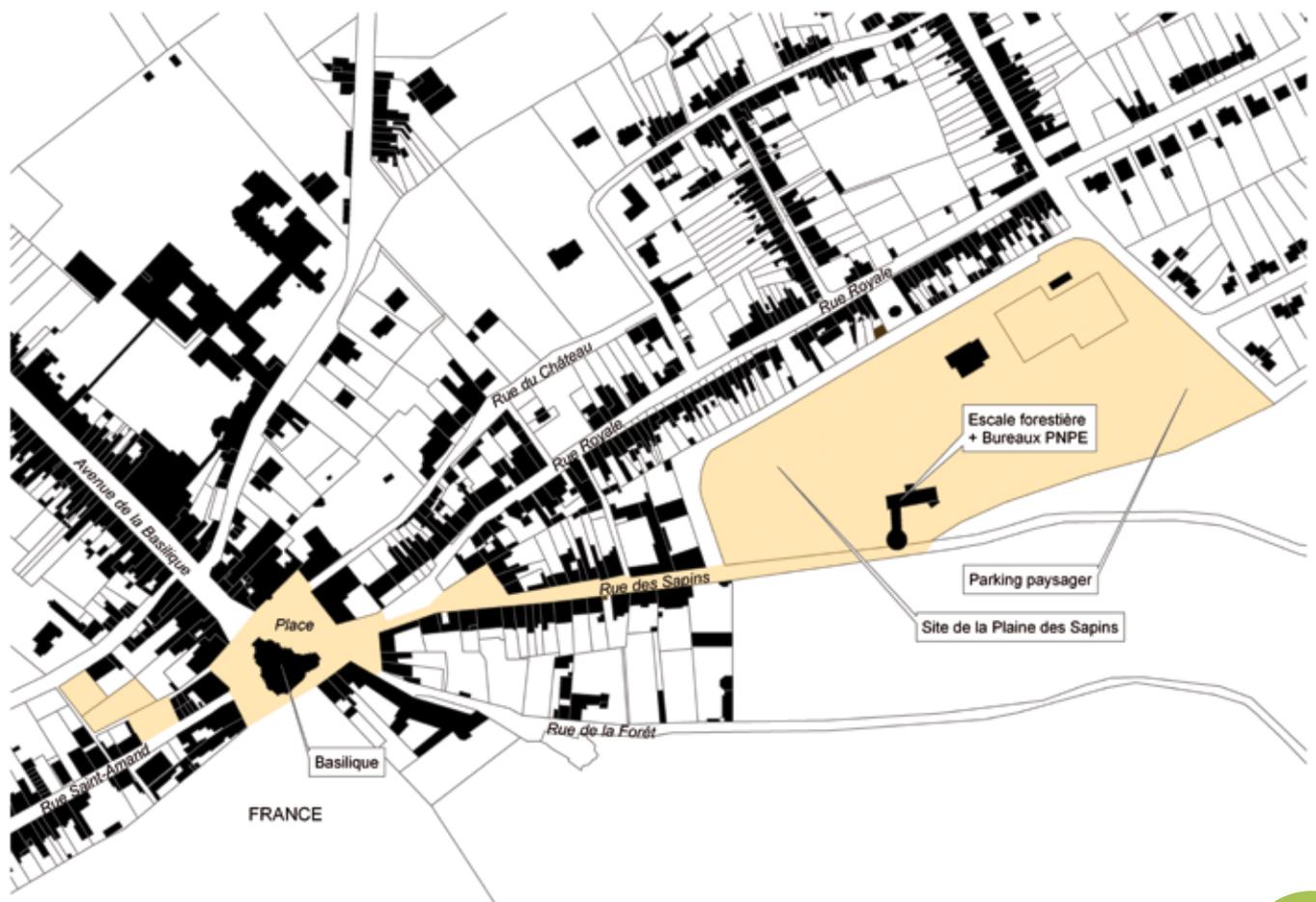
Ce processus, alternant consultation et réflexion d'experts, a suscité une approche globale des forces et faiblesses du site, en prise avec le vécu des habitants et des acteurs en charge du site. Cette bonne approche a permis de négocier par la suite les demandes de subventions avec un dossier bien ficelé.

Les plans d'aménagement précisés ont été soumis à la consultation des membres de la CLDR et des habitants de Bon-Secours.



## Coûts et financement

Travaux	Coût	Subventions Objectif 1 et Développement rural
Etude	125.000 €	100.000 €
Aménagement de la Plaine des Sapins et de ses accès	700.000 €	630.000 €
Aménagement des abords de la Basilique	1.000.000 €	800.000 €
Aménagement du site de l'ancien cimetière de Bon-Secours	488.000 €	366.000 €



## La place de Mellier (Léglise)

*Un coût raisonnable pour une sécurité assurée et un patrimoine valorisé*

### La situation de départ

La gare de Mellier, c'est toute une histoire : il s'agit de l'ancienne gare d'Arlon, reconstruite à Mellier en 1890, aménagée aujourd'hui en maison de village pour accueillir les activités des associations locales.

Kermesse, marché de Noël et autres évènements ont fait de l'espace qui la jouxte, de facto, la place du village. Mais avant 2006, elle se résumait à une simple étendue de tarmac vouée le plus souvent au parcage de camions, ouverte sur une zone de stockage de bois le long de la voie ferrée et sur la rivière Rulle : un espace pour le moins dangereux !

Dès lors, son aménagement a été jugé prioritaire dans le programme de développement de la commune. Objectifs : favoriser la multiplication d'activités au sein de la maison de village, mettre en valeur les qualités architecturales de cet ancien bâtiment mémorable, revitaliser le cœur du village et offrir un espace pour accueillir des activités en plein air. A cela s'est ajoutée l'idée d'offrir aux habitants et aux touristes un lieu attrayant pour se reposer et se rencontrer en toute quiétude. Enfin, on a voulu organiser le stationnement des véhicules dans un souci de sécurité et de meilleur accueil.

### Les aménagements réalisés

Les principaux éléments de cet aménagement ont été :

- Le choix de revêtements de sol sobres et discrets (pierre bleue et béton).
- Le placement, au centre, d'une fontaine plane, discrète, qui anime le site sans confisquer l'attention au détriment du bâtiment.
- Des haies, arbustes et bancs qui forment un espace de convivialité et de sécurité autour de la fontaine, en bordure du parking, le long de la voirie.



- Des projecteurs encastrés dans le sol qui valorisent la façade de l'ancienne gare et des luminaires, en nombre volontairement réduit, qui soulignent les contours des berges de la rivière.
- Une voie d'accès, en asphalte, entre la place et la rivière, qui conduit aux quais. Des clôtures ont été posées le long des berges et de la voie ferrée afin de sécuriser l'ensemble.

**Auteur de projet :** Impact sprl, Bertrix.



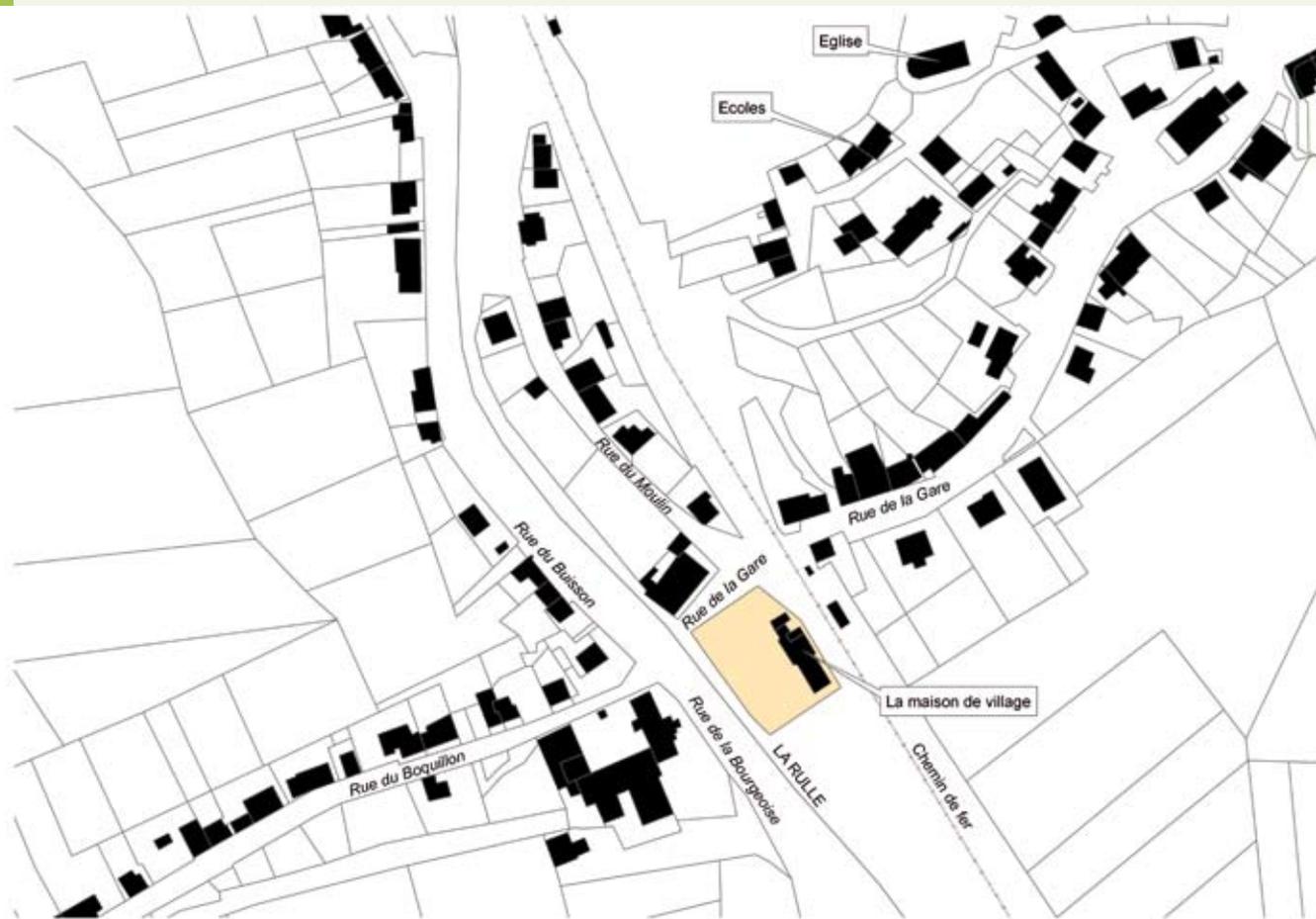
### La participation des habitants

Consultés sur base d'un avant-projet, les villageois gérant les activités de la maison de village et de la place attenante, ont émis des idées intéressantes qui ont enrichi la première esquisse. C'est eux qui ont insisté pour que l'ancienne gare reçoive un éclairage de façade. C'est à eux que revient l'idée de la fontaine, des haies, des bancs, l'acquisition d'un terrain de la SNCB pour garer ailleurs les camions, les clôtures posées aux endroits dangereux, la possibilité d'accueillir forains et chapiteaux.



## Coûts et financement

Travaux	Coût	Subventions
Aménagements	195.800 euros	74% venant du Plan wallon de développement rural





## La place de Wayaux (Les Bons Villers)

*D'une esplanade informelle à un espace structuré*

### La situation de départ

Hameau de trois cents âmes, Wayaux s'est construit autour d'une esplanade aux dimensions réduites mais autrefois bordée - en contrebas - d'une voirie en ligne droite fort insécurisante.

Dans les années nonante, l'espace - accueillant une fois l'an la fête foraine - était peu structuré, mêlant parfois dangereusement le stationnement, les jeux pour enfants, l'accès à l'église, sans pour autant mettre en valeur cette dernière. Un muret isolant l'espace public des habitations constituait un danger manifeste pour les plus jeunes.

A l'époque déjà, les atouts du lieu sont évidents. Situé à proximité de presque tous les points de rencontre du village, le site établit une parfaite jonction entre le café, l'école, l'église et l'arrêt d'autobus. Il peut notamment s'enorgueillir de la proximité d'une maison de maître, flanquée d'un jardin « à la française », servant jadis de presbytère. Vers le site, convergent deux voiries carrossables et deux sentiers pédestres, conduisant à la sortie du village et au cimetière. En face, l'école communale profite d'un cheminement qui la longe et la relie à un autre hameau.

### La participation des habitants

Initialement consultés lors de la phase d'élaboration du PCDR, les habitants ont revu quelque peu la conception de l'aménagement, quelques années plus tard, lors de la réalisation du projet.

Ceci montre à quel point la consultation continue est importante. Il arrive que les discussions qui ont généré la rédaction de la fiche-projet ne répondent plus - au moment de la réalisation - aux souhaits de la population, ni au contexte local, deux paramètres qui évoluent.

Au travers de la participation, avec l'aide des agents de la FRW, les habitants ont pu se réapproprier le projet de place, en développant un véritable partenariat public/privé pour la construction de l'aire de jeux.

### Les aménagements réalisés

Aujourd'hui, ces atouts ont été renforcés. Le Programme Communal de Développement Rural est venu mettre un peu d'ordre et structurer cet ensemble, dans l'idée de rendre au village un lieu de rencontre et de rassemblement pouvant accueillir des manifestations en dehors de la circulation automobile.



Les travaux ont consisté à réduire, par des chicanes, la vitesse des véhicules motorisés ; à différencier, par des couleurs, les zones de circulation occasionnelle ou permanente ; à répartir les emplacements de parking par petites unités dispersées de quatre ou cinq véhicules. Ces emplacements ont été clairement différenciés par des dalles de béton-gazon.

Les travaux ont aussi visé à garder une aire de jeux et de repos séparée de la voirie, par une différence de niveaux, et à y intégrer le monument aux morts, afin que les cérémonies se tiennent à l'écart de la circulation.

On a créé une aire spéciale « arrêt de bus » et aménagé un terre-plein devant l'église, signalé par une sculpture. On a replanté des arbres à haute tige, à feuilles caduques. L'espace vert devant l'église est devenu une aire de jeux, construite avec la participation des habitants (opération « Quartier de Vie »).

Sur le pourtour, des immeubles ont été restaurés dont le café et sa salle arrière, convertie en maison de village. Deux logements ont été rénovés.

**Auteur de projet :** Bureau Cosyn & Cosyn, Loverval



### Coûts et financement

Travaux	Coût	Subventions
Aménagement de la place et de la voirie qui la longe	279.146 euros	90% Objectif I (40% DR, 50% FEDER)



## Une Opération de Développement Rural ...

- Une O.D.R. est un processus participatif au niveau communal organisé par un décret de la Région wallonne.
- Ce processus débouche, après diagnostic de la situation, sur la formulation et la mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.).
- Ce programme énonce une stratégie globale et intégrée sur tous les aspects de la vie locale. Il cherche donc à développer harmonieusement l'économique, le social, le culturel et l'environnement. L'impact des projets pour les générations futures est autant que possible pris en considération.
- Les projets peuvent être cofinancés par le Ministre de la Ruralité.
- Si c'est bien le Conseil communal qui détient le pouvoir de décision finale, la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) – où siègent des représentants de toutes les catégories sociales – constitue le principal lieu de débat, de réflexion et de conception.
- Les agents de développement de la FRW, garants et animateurs de la participation citoyenne, accompagnent plus de 80 opérations de ce type.

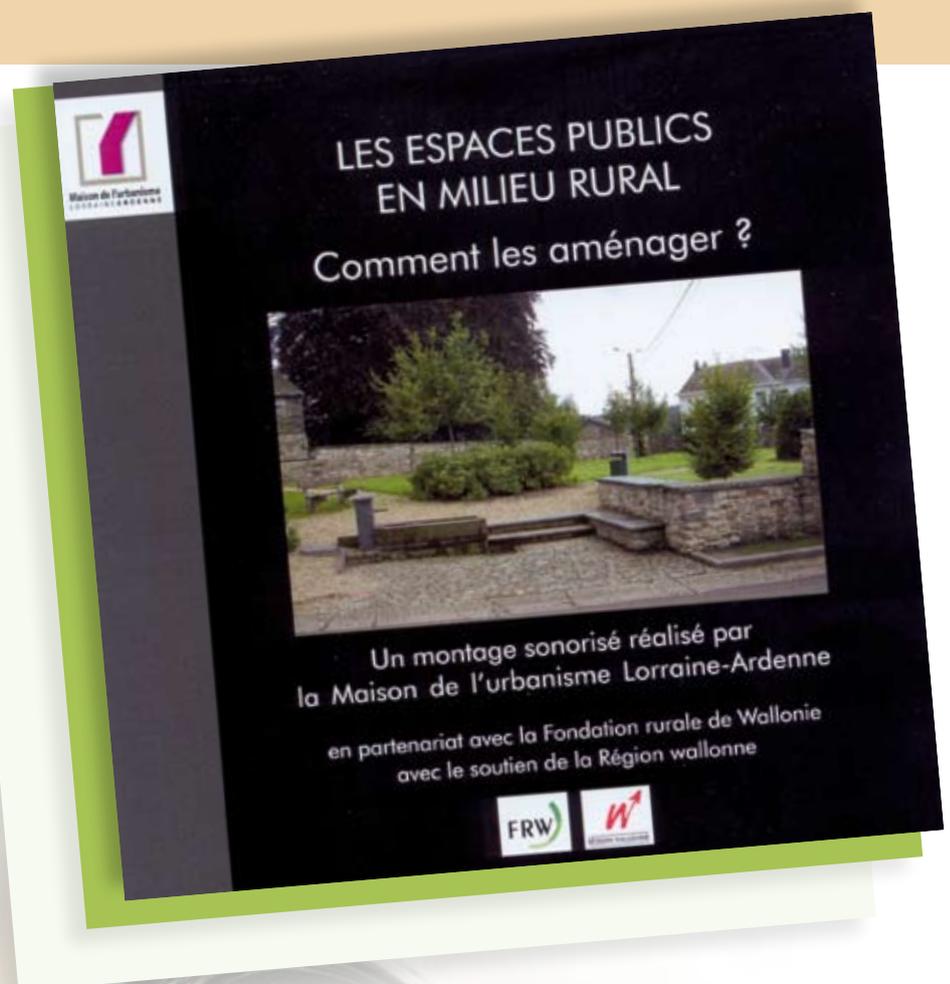


## Un CD pour tout savoir sur les espaces publics, en images

La Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne a réalisé un montage sonorisé sur les espaces publics en milieu rural. Pas à pas, on y apprend les erreurs à ne pas commettre mais surtout les bons principes et quelques bonnes idées largement illustrées.

Publié sur support CD à glisser dans l'ordinateur, ce montage pédagogique se prête à de multiples usages. Par exemple, il introduira utilement la formation ou les débats d'un groupe de mandataires ou de citoyens soucieux de s'informer avant de décider. Il accompagnera aussi la formation des architectes, auteurs de projet, désireux de s'initier aux spécificités des espaces publics villageois.

Ce CD, réalisé en partenariat avec la FRW, avec le soutien de la Région, peut être obtenu au prix de 3 euros et commandé via le site de la Maison de l'Urbanisme [www.murla.be](http://www.murla.be) ou par mail [info@murla.be](mailto:info@murla.be).





RÉGION WALLONNE

## En savoir plus sur...

### l'aménagement d'un espace public

«*Aménager une place*» par Nicole Martin – Habitat et Participation – publié par le Ministère de la Région Wallonne – DG Aménagement du territoire et logement - 1992.

«*Les espaces publics en milieu rural - comment les aménager?*» montage audiovisuel sur CD réalisé par la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne – 2007 – [www.murla.be](http://www.murla.be)

«*La réhabilitation du site de l'ancienne gare de Perwez*» Fiche d'aménagement rural n°1, Assistance architecturale et urbanistique de la FRW.

L'association GAMAH fournit des conseils pour garantir l'accès des espaces publics aux personnes à mobilité réduite. [www.gamah.be](http://www.gamah.be)

## Les Cahiers de la FRW

Ce Cahier fait partie d'une collection éditée par la Fondation Rurale de Wallonie à l'intention des mandataires des communes rurales et de l'ensemble des acteurs du développement de la campagne wallonne.

Ces Cahiers montrent que les opérations de développement rural – lancées depuis plusieurs décennies dans notre Région – ont mis en place des solutions spécifiques, aujourd'hui largement éprouvées, pour développer nos villages et répondre aux préoccupations des habitants.

Ces Cahiers entendent porter à la connaissance de tous ces bonnes pratiques, les promouvoir et en répandre l'usage.

### Déjà parus...

N°1 – L'atelier rural

N°2 – Le logement tremplin

N°3 – Le logement intergénérationnel

N°4 – La participation citoyenne

N°5 – La maison de village

N°6 – La sauvegarde du patrimoine rural

N°7 – Agriculteurs et voisinage

### À paraître...

N°9 – À pied, à vélo, les voies vertes au quotidien



Éditeur responsable : Francis DELPORTE,  
avenue Reine Astrid 14 – B-5000 Namur

Dépôt légal : D/2009/10.418/1 - Janvier 2009 - Copyright FRW

Fondation Rurale de Wallonie  
Avenue Reine Astrid, 14 • B - 5000 Namur  
[contact@frw.be](mailto:contact@frw.be) • +32(0)81/261.882

[www.frw.be](http://www.frw.be)